

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 25 octobre 2021

Elections des CCI du 27 octobre au 9 novembre 2021

Les chefs d'entreprise sont appelés à voter du 27 octobre au 9 novembre pour élire les représentants de leur CCI sur jevote.cci.fr

Les dirigeant.e.s d'entreprise élisent en 2021 et pour cinq ans, leurs représentants à la tête des 122 Chambres de commerce et d'industrie (CCI). Les 3,8 millions d'entrepreneurs du commerce, de l'industrie et des services choisissent leurs 4 000 futurs élu.e.s de proximité, eux-mêmes entrepreneurs.

Sur notre territoire, il s'agit d'élire ceux qui porteront la voix des 134 000 entreprises d'Aix-Marseille-Provence, les accompagneront dans leur développement et œuvreront au service du développement économique de la métropole.

Vote numérique : mode d'emploi

Les électeurs sont appelés à voter uniquement par voie électronique sur le site jevote.cci.fr du 27 octobre au 9 novembre.

Après réception par courrier ou mail d'un code d'accès personnel, les électrices et électeurs pourront s'identifier sur cette plateforme et sélectionner les candidats qu'ils souhaitent élire à la Chambre de commerce et d'industrie de région PACA et à la Chambre de commerce et d'industrie Aix-Marseille-Provence.

A noter qu'une assistance téléphonique sera accessible pendant toute la durée du vote au 04 91 39 34 34 ou par mail à elections@cciamp.com

Contacts presse

Stéphanie Gaudreault
Responsable Relations presse et communication éditoriale
T. 04 91 39 34 06 | 06 30 38 37 42 | stephanie.gaudreault@cciamp.com